

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : « Droit privé »</p> <p>Droit privé et Sciences criminelles</p> <p>Directeurs : M. J-F. Renucci, Professeur (parcours Sciences Criminelles et Droits de l'Homme) M. Y. Strickler, Professeur (parcours Droit Privé Fondamental)</p>	<p>Année Universitaire 2019-2020</p> 
--	---	--

Master rattaché à l'unité de recherches C.E.R.D.P. (Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Les enseignements du Master 2 « Droit privé et Sciences criminelles » ont pour finalité l'acquisition d'une solide culture juridique dans les domaines fondamentaux du droit privé et des sciences criminelles, en droit français et en droit monégasque.

Du point de vue pédagogique, la formation a pour objectif de donner aux étudiants le goût de la recherche en leur fournissant les connaissances méthodologiques indispensables qui les aideront à en maîtriser les acquis. Une importance toute particulière est attachée à la réalisation d'un mémoire de recherche.

Insertion professionnelle

Les disciplines juridiques tendent par essence à l'exercice du droit. Cette formation a été conçue pour être, outre sa dimension scientifique, un support aux différentes professions judiciaires, juridiques et extra juridiques.

Elle offre notamment un éventail de débouchés dans les professions juridiques et judiciaires : avocat, magistrat, commissaire et officier de police, juriste spécialisé dans divers contentieux (immobilier, bancaire, entreprise...), huissiers, greffiers..., mais aussi accès aux concours administratifs, enseignement et recherche.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit privé et Sciences criminelles » est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 de Droit privé et Sciences criminelles, de théorie et pratique juridiques et judiciaires, ou d'un diplôme jugé équivalent, ou aux personnes justifiant d'une pratique professionnelle de haut niveau et assortie de solides connaissances juridiques. **Sélection sur dossier, complété éventuellement par un entretien.** Capacité d'accueil : 32 étudiants (16 pour le « Parcours Sciences Criminelles et Droits de l'Homme » et 16 pour le « Parcours Droit Privé Fondamental »).

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) permettent d'accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure.

Programme des études

Deux parcours sont proposés aux étudiants : le parcours « Droit privé Fondamental » et le parcours « Sciences Criminelles et Droits de l'homme ».

PARCOURS DROIT PRIVE FONDAMENTAL

Semestre 3 du parcours

Description de la formation	Nombre d'heures	Coef.	Ects
U1 Enseignements fondamentaux obligatoires			6
Droit des contrats 1	20	1	
Droit des contrats 2		3	
Droit privé des droits de l'homme	20	2	
U2 Enseignements obligatoires communs aux 2 parcours			6
Introduction au Droit monégasque	15	1	
U3 Enseignements complémentaires obligatoires			6
Procédure civile	15	1	
Droit commercial et/ou Procédures collectives	15	1	
U4 Projet professionnel et de recherche			12
- Méthodologie : recherche (commun 2 Parcours) - Pré-soutenance du mémoire	15	0.5	
TOTAL SEMESTRE 3	100		30

Bonus sport facultatif semestriel (max : 0,25 point)

Semestre 4 du parcours

Description de la formation	Nombre d'heures	Coef.	Ects
U5 Enseignements fondamentaux obligatoires			6
Droit pénal général 1	20	1	
Droit pénal général 2		3	
Droit des biens	20	2	
U6 Enseignements obligatoires communs aux 2 parcours			3
Procédures et Institutions juridictionnelles monégasques	15	1	
Procédures civiles et pénales rapides	15	1	
U7 Enseignements complémentaires obligatoires			6
Droit des personnes et famille	15	1	
Responsabilité délictuelle	15	1	
U8 Projet professionnel et de recherche			15
- Méthodologie : rédaction et présentation (commun 2 Parcours) - Mémoire	10	3	
TOTAL SEMESTRE 4	110		30

PARCOURS SCIENCES CRIMINELLES ET DROITS DE L'HOMME

Description de la formation	Nombre d'heures	Coef.	Ects
U1 Enseignements fondamentaux obligatoires			6
Droit pénal général 1	20	1	
Droit pénal général 2		3	
Privation de libertés	20	2	
U2 Enseignements obligatoires communs aux 2 parcours			6
Introduction au Droit monégasque	15	1	
U3 Enseignements complémentaires obligatoires			6
Droit pénal spécial	15	1	
Procédure pénale	15	1	
U4 Projet professionnel et de recherche			12
- Méthodologie : recherche (commun 2 Parcours) - Pré-soutenance du mémoire	15	0.5	
TOTAL SEMESTRE 3	100		30

Description de la formation	Nombre d'heures	Coef.	Ects
U5 Enseignements fondamentaux obligatoires			6
Droit des contrats 1	20	1	
Droit des contrats 2		3	
Procès pénal et droits de l'homme	20	2	
U6 Enseignements obligatoires communs aux 2 parcours			3
Procédures et Institutions juridictionnelles monégasques	15	1	
Procédures civiles et pénales rapides	15	1	
U7 Enseignements complémentaires obligatoires			6
Post sententiel	15	1	
Histoire de la sanction	15	1	
U8 Projet professionnel et de recherche			15
- Méthodologie : rédaction et présentation (commun 2 Parcours)	10		

--	--	--	--

Bonus sport facultatif semestriel (max : 0,25 point)

- Mémoire		3	
TOTAL SEMESTRE 4	110		30

Contrôle des connaissances

- La compensation s'opère au sein des Unités et au sein de chaque semestre et, sous réserve des décisions de l'Université, entre les deux semestres.

- Les enseignements fondamentaux obligatoires font l'objet d'une notation continue sur 20. En outre, dans chaque Parcours, une épreuve écrite (dissertation) aura lieu : à la fin du premier semestre, pendant 5 heures en droit des contrats pour le « Parcours privé » et en droit pénal général pour le « Parcours Sciences criminelles » ; à la fin du second semestre, pendant 3 heures, en droit pénal général pour le « Parcours privé » et en droit des contrats pour le « Parcours Sciences criminelles ».

- Tous les **autres enseignements** donnent lieu à une **notation continue sur 20** dont les modalités sont arrêtées en début de séminaire par l'enseignant (par exemple : exposés éventuels, participation, interrogation écrite finale).

- Le **Mémoire de recherche**, ayant trait à l'une des matières de la dominante de droit privé ou de sciences criminelles, doit avoir été rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de conférences. Les sujets des mémoires de recherche doivent être déposés, après acceptation de l'enseignant directeur de recherche, auprès du Directeur du diplôme, au plus tard le 15 octobre. Une pré-soutenance obligatoire sera organisée fin janvier.

Deux exemplaires de chaque mémoire doivent être déposés auprès du Directeur du Master au 1^{er} juin.

Mémoire de recherche :

La pré-soutenance est notée sur 10.

Le mémoire de recherches est noté sur 60.

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0,25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle aux points du premier semestre.

Les étudiants ayant obtenu un titre « FFSportU » peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0,25 point qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Les examens ont lieu à la date fixée par les directeurs, au plus tard avant le 30 juin.

Il y a une session unique d'examen par an, avec une délibération pour chaque semestre.

Sur demande exceptionnelle et justifiée, et après accord du Directeur du parcours concerné, le cursus pourra être suivi sur deux années universitaires.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.70.94 ou + 33 (0)4.92.15.71.49

Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr Web : droit.unice.fr